

25 avril 2008

Appel pour La légalisation de la culture du cannabis au Maroc et de son utilisation positive

Introduction

Il existe un débat, parfois houleux, dans nombre de pays sur l'utilisation de plantes interdites à la culture par des conventions des Nations Unies comme l'opium, le coca, le cannabis, appelé au Maroc le « Kif » et dont on extrait des drogues. Aujourd'hui, une réflexion est lancée sur l'exploration des voies possibles en vue de leur réglementation. Il est à signaler que le cannabis au Maroc est cultivé au Nord, essentiellement à Ketama.

Malgré ce contexte, nous constatons un black out total autour de cette situation orageuse et des questions afférentes que ce soit des acteurs de la société civile ou des pouvoirs publics qui se limitent à l'approche sécuritaire, dictés par les Nations Unies et l'Organisation Mondiale du Contrôle des Drogues.

La conséquence de cette approche est désastreuse pour les populations qui vivent de ces plantations et constitue un manque à gagner pour l'Etat.

Conscients de cette situation anachronique et désireux d'enclencher un dialogue et approfondir le débat avec les différents partenaires sur l'étude des voies possibles en vue de réglementer la culture du cannabis en vue de l'utiliser pour des raisons médicales et dans des cas extrêmes nous semblent être des alternatives dont les priorités restent à définir et à envisager.

Cette prise de conscience nous incite en tant qu'acteurs de la société civile à porter à la connaissance des différents partenaires cet appel en vue de l'étudier, de le débattre et d'en tirer les conclusions qui s'imposent pour le traitement de cette question en toute objectivité.

La culture du cannabis : Quelle politique pour quelle stratégie?

Le Maroc a connu la culture du cannabis à partir du 16ème siècle, limitée au début à 5 douars à Kétama et Béni Khaled au Nord du Maroc pour être autorisée par la suite par le Sultan Moulay Al Hassan à partir de 1890 dans les deux localités précitées. Durant le protectorat français et espagnol, la culture du cannabis sera

légalisée et étendue à d'autres régions du Maroc, essentiellement dans les régions sous domination espagnole. Cette culture était destinée à la consommation locale. Elle sera par la suite interdite par intermittence jusqu'en 1956 où le cannabis sera totalement banni.

Cette politique « coup de poing » a eu pour conséquence des soulèvements et des remous sociaux conduits par des populations dénuées et dans le besoin touchées dans leur unique source de revenus dans une région des plus arides du Maroc. Population victime des conséquences du protectorat et des politiques impopulaires depuis l'indépendance. Cette situation explosive amènera les pouvoirs publics à fermer les yeux sur cette culture dans des localités limitées dans la région de Kétama tout en luttant contre le cannabis dans d'autres régions de manière anodine. Toutes ces opérations sont menées sans la proposition d'alternatives efficaces. L'absence d'alternatives porteuses a eu comme conséquence immédiate l'extension des domaines de la culture du cannabis, au delà même de Kétama, la demande étrangère s'intensifiant et la fragilité de l'économie marocaine aidant, ce qui met cette activité hors la loi et en dehors de tout contrôle pour voir cette culture atteindre Chaouen dans son intégralité puis vers les provinces de Tétouan, Larache et Taounate.

Les pouvoirs publics au Maroc poussés par la Communauté Européenne commencent alors à mener une lutte sans merci contre l'extension de la culture du cannabis dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite et les luttes anti-drogue, ce qui a conduit à l'appauvrissement de larges couches de la population déjà fragiles vue l'absence d'alternatives efficaces et de projets porteurs. Ce que corrobore une politique d'exclusion et de marginalisation dont souffre la région depuis l'indépendance. Ce qui reste en deçà des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté, la marginalisation et le désir de l'instauration d'une politique de stabilité et de paix sociale.

Ainsi, la question de la culture du cannabis ne peut être traitée que dans une logique de justice et d'éthique en instaurant une économie efficace, efficiente et utilitaire, dans le cadre du respect des droits humains en vue de préserver aux populations leur dignité et leur permettre de construire pleinement leur citoyenneté pour aspirer au développement et à une vie meilleure. L'approche sécuritaire classique ayant montré ses limites et ses échecs et n'ayant jamais pu saisir la problématique du cannabis dans sa globalité.

Dans ce contexte de frilosité accrue, il a été décidé à l'international une stratégie pour la promotion des cultures alternatives, expérimentée dans des pays comme la Thaïlande en 1969, la Turquie en 1970, le Pérou en 1981 qui consiste à inciter et encourager les populations à s'orienter vers des cultures légales qui assurent des revenus équivalents ou même dépassant ceux de cultures non-légales auxquelles il s'adonnent. Comme résultat, le rapport de l'Organisation Mondiale du Contrôle des Drogues en 2005, a montré l'inefficacité de cette stratégie en se basant sur les expérimentations menées dans les montagnes du Liban et au Maroc dans le Rif, ce qui a amené les tenants de cette stratégie à la changer pour une autre stratégie plus globale dans le cadre d'un développement alternatif qui lui-même connaît moult problèmes et des obstacles.

En plus des cultures alternatives, le développement alternatif se base sur une approche globale qui privilégie les grands chantiers avec la création des infrastructures en vue d'insérer ces populations et de les intégrer dans le tissu économique national. La politique du long terme à la base de cette politique dénote ses échecs devant des populations confuses et sans perspectives... La communauté internationale étant déçue par l'absence de résultats tangibles. Le rapport de l'OICS précité ayant montré que des conditions socio-économiques, géographiques et écologiques affaiblissent cette politique du développement alternatif. La réalité montre l'existence d'un fossé entre les Etats, les besoins des populations et leurs attentes.

Par conséquent, il s'avère utile et nécessaire de légaliser la culture de ces plantes dites prohibées, en l'occurrence le cannabis, en instituant un cadre légal qui réglemente ces plantations au vu des résultats de la recherche scientifique en les utilisant dans les domaines médicaux, industriels et le développement humain.

Utilisation alternative et positive du cannabis

Au niveau mondial, la convention des Nations Unies relative aux drogues date de 1961, revue et complétée par le protocole de 1972 qui limite l'utilisation des drogues aux usages médicaux et scientifiques et /ou tout autre usage d'intérêt général légal et prohiber tout usage qui peut nuire au bien être de l'humanité. Dans la même veine, l'Organisation de Nations Unies et l'OICS ont appelé dans leurs rapports et recommandations à la nécessité d'avoir les médicaments extraits des drogues en vue de calmer des douleurs lors d'accouchements, d'interventions chirurgicales, soigner des maladies telles que le Sida ou le cancer.

Des études cliniques et des recherches ont relevé les aspects positifs du cannabis et montré ses multiples utilisations dans les soins de certaines maladies : le Sida, le cancer, l'atténuation des souffrances, les usages scientifiques et industriels tels préconisés par la seule convention des Nations Unies revue et complétée par le protocole de 1972.

Des pays comme la Grande Bretagne, le Canada, la Suisse, l'Espagne, la Hollande, la Belgique et une bonne partie des Etats Unies soutiennent et encouragent ces utilisations à but scientifique et industriel.

En plus de l'usage médical avéré, le cannabis a d'autres multiples usages montrés à travers les âges, en particulier dans les industries, dans le textile depuis des millénaires, dans les constructions navales, dans la chaussure et le vêtement, dans l'industrie du papier, dans l'alimentation de l'homme et de l'animal, en plus des cosmétiques et de l'hygiène, des isolants thermiques et du bâtiment.

Il en résulte que le cannabis a des avantages évidents que nous pouvons explorer et exploiter de manière positive dans un cadre légal en créant et innovant diverses utilisations bénéfiques pour l'instauration d'une économie autre et véritablement alternative sans le recours aux plantations dites « alternatives » dans les régions du Nord du Maroc où fleurit le cannabis.

